

Accidents impliquant des matières dangereuses

Des matières inflammables, toxiques, explosives ou radioactives peuvent causer des accidents, notamment lors de leur transport, de leur entreposage ou de leur utilisation dans des entreprises. Il peut s'agir d'un déversement, d'une fuite ou d'une explosion, qui peuvent mettre en danger votre santé et votre sécurité. Les autorités pourraient alors vous demander de rester confiné à la maison ou d'évacuer votre domicile.

Voici quelques conseils à suivre pour assurer votre sécurité.

Quoi faire dès maintenant

- Procurez-vous les [articles essentiels à avoir dans sa trousse d'urgence](#).

Quoi faire si un accident impliquant des matières dangereuses se produit près de chez vous

- Respectez les directives des autorités.
- Prenez les mesures de sécurité qui vous ont été indiquées.

Si on vous demande de rester à la maison

Suivez les directives suivantes, si la situation l'exige :

- Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif ou, si vous n'en avez pas, avec des linges humides.
- Éteignez tous les systèmes avec prise d'air extérieur comme un échangeur d'air, un climatiseur, une thermopompe, une hotte de cuisine ou une sècheuse.
- Bouchez les prises d'air extérieur de ces systèmes avec des linges humides pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre maison.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la garderie, car ils y sont à l'abri et en sécurité.

Si on vous demande d'évacuer votre maison

- Coupez l'eau et l'électricité, si on vous le demande.
- Coupez le gaz uniquement si on l'exige. Seule la compagnie peut le rétablir, ce qui peut prendre un certain temps.
- Emportez les articles essentiels suivants : médicaments, articles pour l'hygiène, vêtements de rechange, couvertures, argent, pièces d'identité, clés de voiture et de maison, lait, biberon et couches pour bébé.
- Mettez vos animaux domestiques en sécurité ou emmenez-les au centre de services aux sinistrés, si ce dernier le permet.
- Verrouillez les portes de votre maison.
- Empruntez le parcours indiqué par les autorités pour vous rendre au centre de services aux sinistrés.
- Enregistrez-vous à l'accueil du centre. Vos proches pourront ainsi vous joindre plus facilement.
- Informez les autorités du centre ou votre municipalité, si vous allez chez des amis ou des proches.